

il est du devoir du gouvernement de faire cet effort supplémentaire.

Je connais le ministre du Revenu national (M. Stanbury) depuis des années, monsieur l'Orateur. Nous étions à la faculté de droit en même temps, même s'il me précédait d'une année. Il était toujours accessible, et j'espère qu'il le sera encore ce soir et qu'il annoncera qu'il recule la date limite de présentation des déclarations d'impôt, au moins pour ceux qui doivent soumettre cette formule des plus complexes dont il a été question aujourd'hui.

Il n'y a pas deux façons de procéder, monsieur l'Orateur. Les lois fiscales et la formule même de la déclaration d'impôt sont comme le magistrat du système judiciaire. C'est le seul contact entre le gouvernement et presque tous les membres de la communauté. De même, c'est le domaine entre tous où le gouvernement doit, à mon avis, s'assurer qu'une personne comprend le rapport qui existe entre le citoyen et son gouvernement.

Le député de Laurier (M. Leblanc) a affirmé n'avoir reçu aucune plainte au sujet de cette formule. J'ignore si le député reçoit du courrier, mais s'il en reçoit, il ne le lit pas, car j'ai eu une foule de plaintes de mes commettants, qui m'ont posé des questions très intelligentes. Ils sont déroutés par cette formule et ses difficultés.

Je crois que d'autres députés voudraient participer au débat, de sorte que je n'accaparerai pas davantage le temps de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Baker: Monsieur l'Orateur, j'aime bien entendre les phoques savants frapper sur leur pupitre de l'autre côté de la Chambre. Je veux en terminant adresser cette sollicitation au ministre du Revenu national. Je voudrais demander au ministre d'examiner cette suggestion consciencieusement et avec sympathie. Je lui demande—de fait, je le mets en demeure, ainsi que le gouvernement dont il fait partie—de retarder d'un mois la date de production des déclarations. Je demande au gouvernement de promulguer un règlement d'ici la fin du mois permettant aux contribuables de déduire un montant raisonnable pour les frais relatifs à la production d'une déclaration personnelle d'impôt sur le revenu, si un contribuable juge qu'il lui incombe de retenir les services d'un comptable ou d'un conseiller fiscal.

Si le ministre le fait, il aura rendu service à nos concitoyens, en particulier à mes commettants que j'ai l'honneur de représenter, qui m'écrivent tous les jours et me font écrire au ministre. J'ai décidé de ne m'adresser qu'à lui. Je le connais depuis longtemps et il est assez prompt à répondre, bien que ses réponses soient déroutantes. Quand il parle de dégrèvement, j'espère qu'il ne fera pas comme lorsque je lui ai transmis des instances au nom d'une brave dame de l'avenue Beaver Ridge, c'est-à-dire m'envoyer quelques remarques attribuées au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Comtois), ce qui n'a fait qu'aggraver la confusion.

Pour parler sérieusement, monsieur l'Orateur, je demande au ministre de tenir compte de la position des contribuables et d'annoncer, sinon ce soir, du moins dans quelques jours, qu'il est prêt à prolonger d'un mois le délai de la déclaration d'impôt de cette année, et de permettre de déduire les frais de recours à des services professionnels pour la préparation de la déclaration d'impôt.

M. Stanbury: Monsieur l'Orateur, le député serait-il disposé à répondre à une question simple et sincère?

Impôt sur le revenu

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député qui avait la parole peut répondre à une question s'il permet au ministre d'en poser une.

M. Baker: Monsieur l'Orateur, les efforts du député de Grenville-Carleton l'ont épuisé.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Si le ministre veut me demander si j'approuve le délai d'un mois ou la déduction des droits, je suis disposé à répondre. Autrement, je ne m'intéresserais pas à ses questions.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que les choses pourraient se compliquer. Nous devrions peut-être passer à la question suivante. Le député d'Ontario (M. Cafik) soulève-t-il la question de privilège pour obtenir la parole?

M. Cafik: Non, monsieur l'Orateur. Je comprends bien que le député d'Ottawa-Carleton n'a pas autorisé le ministre à lui poser une question, mais accepterait-il que je lui en pose une, à mon avis, très pertinente à sa thèse?

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce qu'on laisse entendre, c'est que le député, n'ayant pas accepté que le ministre lui pose une question, en admettrait une du secrétaire parlementaire.

M. Cafik: Je reconnais que le député d'Ottawa-Carleton—pardon, de Grenville-Carleton—a eu la courtoisie...

M. Baker: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Ma circonscription est Grenville-Carleton, et non Ottawa-Carleton.

M. Cafik: Oui, monsieur l'Orateur, et je me suis repris. Comme le député n'est pas ici depuis longtemps, je ne le connais pas vraiment bien. Ma question a trait à son affirmation que s'il y avait un moyen complexe ou compliqué de faire une chose, le gouvernement le choisirait plutôt qu'un moyen simple. Voici ma question. Au cours de la dernière campagne électorale, si j'ai bien compris, le parti conservateur a présenté une formule très compliquée qu'il appelait politique du dollar constant, selon laquelle le montant de l'impôt à payer serait fonction de l'augmentation du coût de la vie. Le gouvernement présente ce qui, à mon avis, est une formule très simple comportant un redressement s'élevant à...

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que le temps de parole du député est écoulé.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, nous avons adopté une formule bien plus simple, et compréhensible. J'aimerais qu'il fasse quelques commentaires sur ce sujet car il semble qu'aujourd'hui les conservateurs ont adopté une façon particulièrement complexe d'atteindre ce très simple objectif auquel nous sommes parvenus dans le tout récent budget.

• (2150)

M. Baker: Le député pourrait-il répéter sa question?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le temps va nous manquer car nous ne sommes qu'à quelques minutes de 10 heures.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, j'aimerais répéter la question.

M. l'Orateur: A l'ordre. On m'a suggéré que le député inscrive sa question au *Feuilleton*.